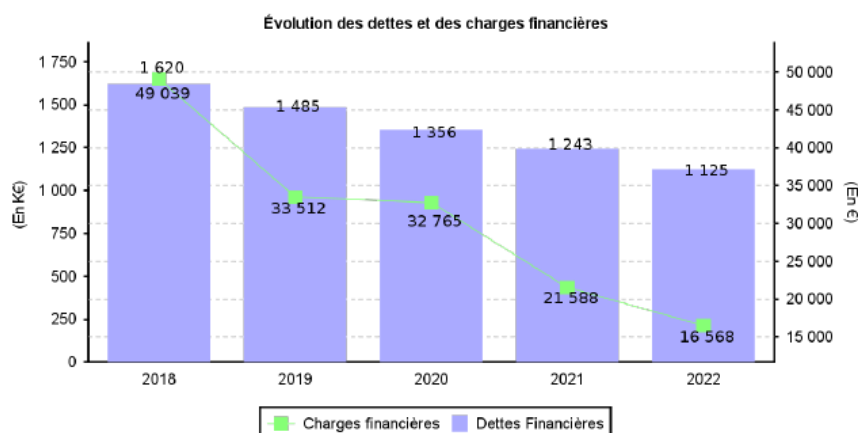
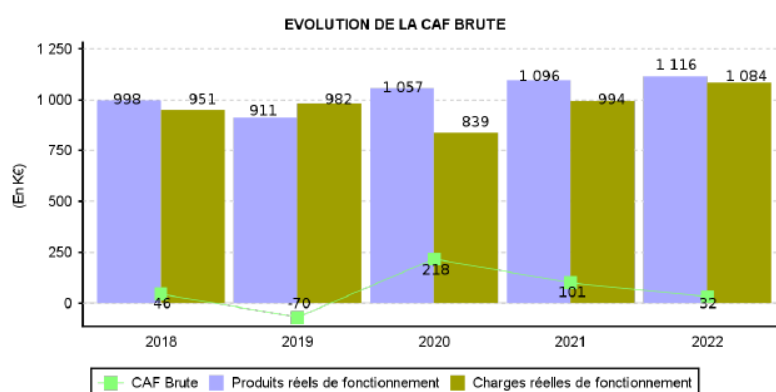


PRESENTATION FINANCES BUDGET 2023 ARTEMARE

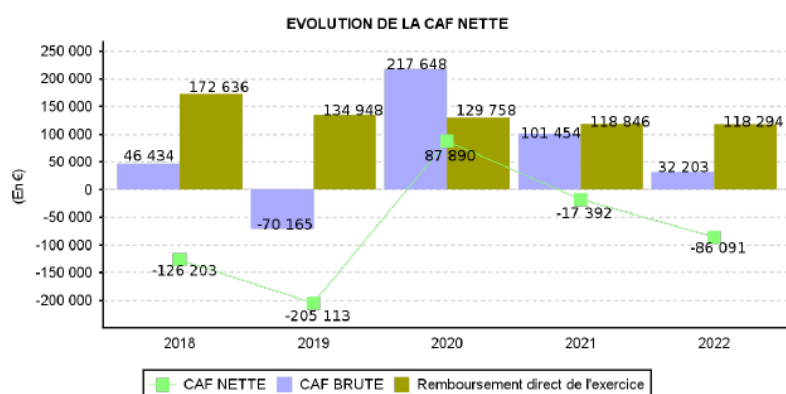
A fin 2022, les ratios de la commune sont les suivants :



On remarque un endettement toujours important pour la commune, bien que celui-ci diminue et que certains prêts arrivent à échéance cette année.



Nous devons rester vigilants concernant l'autofinancement de la commune. En 2022 notre résultat de fonctionnement est meilleur qu'en 2021 (153 000€ vs 75 000€). Cependant notre CAF (capacité d'autofinancement) brute est plus mauvaise en 2022 qu'en 2021 (32 000€ vs 101 000€) car nous avons dû déduire les provisions des années précédentes pour 132 000€. Cette somme aurait dû être réglée en 2020 car c'est un reliquat de la mauvaise gestion des années précédentes, mais à l'époque nous n'avions pas les moyens de la régler. A fin 2023, nous devrions donc retrouver une CAF brute aux environs des 160 000€ ; c'est pour cela qu'il faut rester vigilant afin de conserver un résultat élevé sur la CAF. Nous notons de la même manière que pour la CAF brute, une CAF nette en baisse également.



PRINCIPAUX CONSTATS

En €	Tableau de synthèse		Évolution	Repères - 2022	
	2021	2022	2021 / 2022	Commune	Strate nationale
I				En € par habitant	
Résultat de fonctionnement	75 580	153 104	102,6 %	121	154
Produits réels de fonctionnement	1 095 728	1 115 741	1,8 %	881	794
Charges réelles de fonctionnement	994 274	1 083 539	9,0 %	855	630
CAF Brute	101 454	32 203	-68,3 %	25	164
CAF Nette	-17 392	-86 091	-395,0 %	-68	91
Dépenses directes d'équipement	50 620	639 020	1 162,4 %	504	299
Dettes financières à moyen et long terme	1 242 854	1 124 561	-9,5 %	888	584
Fonds de roulement	-17 767	-208 493	-1 073,5 %	-165	518
Trésorerie	158 297	157 272	-0,6 %	124	564

En €	Évolution des produits et charges réels					Évolution	
	2018	2019	2020	2021	2022	2021/2022	2018/2022
Produits réels de fonctionnement	997 557	911 375	1 057 043	1 095 728	1 115 741	1,8 %	11,8 %
Ressources fiscales	473 950	464 746	564 525	575 104	542 075	-5,7 %	14,4 %
Dotations et participations	267 838	221 097	269 730	254 139	317 954	25,1 %	18,7 %
Autres produits	255 769	225 531	222 788	266 485	255 712	-4,0 %	-0,0 %
Charges réelles de fonctionnement	951 123	981 540	839 396	994 274	1 083 539	9,0 %	13,9 %
Charges de personnel	414 043	432 638	414 600	417 826	466 930	11,8 %	12,8 %
Subventions, participations et contingents	162 653	165 565	65 280	257 825	74 513	-71,1 %	-54,2 %
Charges financières	49 039	33 512	32 765	21 588	16 568	-23,3 %	-66,2 %
Autres charges	325 388	349 825	326 750	297 036	525 527	76,9 %	61,5 %

1) Reprise des résultats et affectations :

- Concernant le budget général, nous avons un excédent de fonctionnement de 153 103,75€ à fin 2022. Comme la compétence « eau et assainissement » est transférée à la communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2023, il n'y aura plus de budget « eau et assainissement » pour notre commune. Nous devons donc transférer les excédents ou déficits du budget de l'eau au budget général, pour les sections de fonctionnement et d'investissement. A savoir, pour la section de fonctionnement, nous avons un excédent de 138 136,25€ qui vient s'ajouter à l'excédent de fonctionnement du budget général, **soit un excédent total de 291 240,00€ pour la section de fonctionnement.**
- Concernant la section investissement du budget général, nous avons un déficit de 138 248,88 €. Ce déficit est toujours conséquent mais il diminue et pour rappel, il était de 223 347,79€ au 30 mars 2021 et de 490 264€ au 30 mars 2020. Comme pour la section de fonctionnement, nous devons transférer les excédents ou déficit du budget de l'eau au budget général. A cela vient donc s'ajouter l'excédent de la section d'investissement du budget de l'eau de 436 038,97€, **soit un excédent total de 74 442,30€ pour la section d'investissement.**

2) Taux de fiscalité 2023

Cette année encore, nous repartons sur les taux de 2021 et de 2022. Il n'y aura donc pas de hausse d'impôts au niveau de la commune. Je rappelle tout de même qu'en 2020 et 2021 nous avons subi une hausse ; imposée par la Chambre Régionale des Comptes suite à une mauvaise gestion des finances sur le mandat précédent. Les taux proposés ce soir sont donc de :

- 30,13% pour la taxe foncière sur le bâti
- 49,84% pour la taxe foncière sur le non bâti
- 15,90% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Je tiens tout de même à préciser que nous subissons une hausse des impôts au niveau des bases d'impositions effectives d'environ 7% car celles-ci sont directement indexée sur l'inflation par l'Etat.

3) BUDGET GENERAL PRIMITIF 2023

Concernant la section de fonctionnement :

Budget à l'équilibre entre dépenses et recettes avec un résultat de 1 452 530€.

Dépenses de fonctionnement par chapitre :

Chapitres	Dépenses prévisionnelles 2023
011 : Charges à caractère général	367 200,00 €
012 : Charges de personnel	452 500,00 €
014 : Atténuation de produit	76 426,00 €
65 : Autres charges de gestion courante	320 300,00 €
66 : Charges financières	16 700,00 €
67 : Charges spécifiques	2 000,00 €
68 : Dotations aux provisions semi-budgétaires	13 232 €
023 : Virement à la section d'investissement	204 172,00 €
TOTAL	1 452 530,00 €

- 011 : Charges à caractère général : 367 200,00€. Ce chapitre retrace les crédits alloués au fonctionnement courant de la collectivité, tels que les fluides, les fournitures, les prestations de services. On note une augmentation par rapport à 2022 car nous sommes directement impactés par l'inflation grandissante ainsi que par l'augmentation du coût des énergies telles que le fioul ou l'électricité. Nous allons également remettre aux normes l'installation électrique du local des employés communaux.
- 012 : Charges de personnel : Ce chapitre représente le principal poste de charges de fonctionnement, avec 452 500,00€.
- 014 : Atténuation de produit : 76 426,00€ qui regroupent le fonds national de garantie individuelle des ressources ainsi que les attributions de compensations et les fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.
- 65 : Autres charges de gestion courante, à 320 300,00€ : Ce chapitre intègre notamment les indemnités des élus, les participations obligatoires telles que la contribution au service d'incendie, les cotisations aux organismes de regroupement tels que le SIEA, ainsi que les subventions aux associations ou encore le règlement de notre prestataire ALFA 3A.
- 66 : Charges financières : Ce chapitre retrace les intérêts annuels de la dette en tenant compte des conditions bancaires et de l'encours de la collectivité. Les intérêts de la dette s'élèvent cette année à 16 700,00 €.
- 67 : Charges spécifiques : Nous proposons ici 2 000,00€ de charges spécifiques.
- 68 : Dotations aux provisions semi-budgétaires : 13 232€ dont 10 232€ d'opération d'ordre que nous retrouverons au compte 28 des recettes d'investissement, soit 3 000€ d'opérations réelles.
- 023 : Virement à la section d'investissement : 204 172,00€ : Cette somme correspond à l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et viré à la section investissement. Nous retrouverons donc les 204 172,00€ des dépenses du chapitre 023 section fonctionnement en recette du chapitre 021 de la section d'investissement. Il est important de noter cette année que nous avons augmenté cette somme qui était de 54 981,00€ en 2022.

Cela fait suite aux recommandations de prudence de M. DANIS, conseiller aux décideurs locaux de Bugey Sud, que je tiens à remercier pour ses précieux conseils chaque année lors de l'élaboration du budget. Ses recommandations sont en lien direct avec les explications données précédemment sur la CAF de la commune.

Recette de fonctionnement par chapitre :

Chapitres	Recettes prévisionnelles 2023
013 : Atténuation de charges	3 000,00 €
70 : Produits, services, domaine et ventes div	193 700,00 €
73 : Impôts et taxes	48 111,00 €
731 : Fiscalité locale	580 799,00€
74 : Dotations et participations	308 200,00 €
75 : Autres produits de gestion courante	24 200,00 €
76 : Produits financiers	300,00 €
78 : Reprises sur amortissements et provisions	3 000 €
TOTAL	1 161 290,00 €

- 013 : Atténuation de charges : 3 000€
- 70 : Produits, services, domaine et ventes div : chapitre où l'on retrouve les redevances de services à caractère culturel et social pour 214 219,00€.
- 73 et 731 : 73 Impôts et taxes pour 48 111,00€ et 731 fiscalité locale pour 580 799,00€ : Ces chapitres regroupent principalement les recettes fiscales que perçoit la commune au titre des impôts directs (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties), diverses taxes prévues par le législateur.
- 74 : Dotations et participations pour 308 200,00€ : Ce chapitre inclut notamment les dotations de l'État, les allocations compensatrices de fiscalité et les diverses participations.
- 75 : Autres produits de gestion courante pour 24 200,00€ : Ce chapitre intègre les loyers perçus par la commune et les diverses locations de salles.
- 76 : Produits financiers pour 300€.
- 78 : Reprises sur amortissements et provisions : 3 000€.

La somme des recettes de fonctionnement s'élève donc à 1 161 290,00€. A cela, nous ajoutons l'excédent de 291 240,00€ voté précédemment lors de l'affectation du résultat de 2022. Nous arrivons donc à l'équilibre avec les dépenses de fonctionnement avec 1 452 530,00€.

Nous avons voté un budget général équilibré sur la section de fonctionnement et qui respecte également les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unité et d'universalité.

Concernant la section d'investissement :

Budget à l'équilibre entre dépenses et recettes avec un résultat de 719 498,30€.

Dépenses d'investissement par chapitre :

Chapitres	Dépenses prévisionnelles
16 : Emprunts et dettes assimilées	98 510,00 €
20 : Immobilisations incorporelles	50 000,00 €
21 : Immobilisations corporelles	91 300 €
23 : Immobilisations en cours	473 488,30 €
27 : Autres immobilisations financières	6 200 €
TOTAL	719 498,30 €

- 16 : Emprunts et dettes assimilées pour 98 510,00€.
- 20 : Immobilisations incorporelles : 50 000€ : enveloppe pour régler les frais d'études concernant le projet de micro-crèche/centre de loisirs et donc la création du bâtiment devant la mairie.
- 21 : Immobilisations corporelles : 91 300€ d'investissements cette année, dont notamment les l'agrandissement du colombarium, l'aire de jeu pour les enfants, les travaux de réfection de l'intérieur de la mairie, l'investissement dans une cellule sanitaire, l'achat d'un aspirateur à feuilles pour les employés, le remplacement d'une partie de l'éclairage en LED, etc.
- 23 : Immobilisations en cours : 473 488,30€ : cette somme nous permettra d'engager des travaux si besoin en cours d'année, notamment sur le projet micro-crèche présenté précédemment ou encore la rénovation énergétique du gymnase. L'objectif étant de ne pas forcément tout dépenser et de rester prudent comme je l'ai expliqué au niveau de la section de fonctionnement. Il vaut mieux équilibrer les dépenses en fonction des recettes que l'on est certains de percevoir plutôt que d'engager des dépenses en face de recettes potentielles comme ce fût le cas sur le mandat précédent.
- 27 : Autres immobilisations financières : 6 200€

Recettes d'investissement par chapitre :

Chapitres	Dépenses prévisionnelles
10 : Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	10 465,00 €
13 : Subventions d'investissement (hors 138)	303 687,00 €
204 : subventions d'équipements versées	1 500,00 €
28 : Amortissements des immobilisations	10 232,00 €
021 : Virement de la section de fonctionnement	204 172,00 €
024 : Produits des cessions d'immobilisations	115 000,00 €
TOTAL	645 056,00 €

- 10 : Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) : 10 465,00€.
- 13 : Subventions d'investissement (hors 138) : 303 687,00€. Cela correspond à une partie des subventions que nous allons percevoir pour le projet de bâtiment pour la micro-crèche.
- 204 : Subventions d'équipements versées : 1 500,00€.
- 28 : Amortissements des immobilisations : 10 232,00€ : opération d'ordre où l'on retrouve la somme du compte 68 des dépenses de fonctionnement.
- 021 : Virement de la section de fonctionnement : 204 172,00€ : on retrouve la somme transférée des excédents de la section de fonctionnement.

- 024 : Produits des cessions d'immobilisations : 115 000,00€ : cette somme correspond à la vente des terrains de « la MORFLAN » pour la construction immobilière dont le compromis de vente a été signé en fin 2022.

Comme pour la section de fonctionnement, nous avons voté un budget général équilibré en investissement et qui respecte également les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unité et d'universalité.